

HAINAUT TABAC Info




Vers une politique locale sans tabac

Edito

L'asbl Hainaut Santé et l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) vous présentent ce nouveau feuillet d'information intitulé "Hainaut Tabac Info". Il a pour ambition de mettre à disposition des acteurs locaux des informations pour construire une politique locale sans tabac. Le but étant de sensibiliser et de mobiliser aux mesures possibles de régulation et de réduction du tabagisme sur le territoire communal.

Cette infolettre s'insère dans un projet plus vaste mené par l'asbl Hainaut Santé et l'OSH qui vise la **promotion d'environnements sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut** (initiative financée par l'Agence pour une Vie de Qualité/AVIQ). Des enquêtes qualitatives auprès d'élus locaux, de professionnels et de citoyens ainsi qu'une revue de la littérature scientifique ont été réalisées afin d'aboutir à la production d'un Livre blanc ⁽¹⁾. Il contient un ensemble de recommandations pour inciter les professionnels et les décideurs locaux à mettre en place des actions. Cette année est consacrée à la mobilisation des communes afin de les accompagner dans l'analyse des mesures existantes et de réfléchir aux actions possibles. Cette étape permettra de nourrir la co-construction d'une grille d'observation pour réaliser des états des lieux et suivre l'évolution des projets. Par la suite, cette démarche s'intégrera dans les appuis apportés par l'OSH.

Dans ce numéro, nous vous présentons un cadre d'interventions pour la promotion d'environnements sans tabac :

-  "**Génération sans tabac**" constitue une initiative développée par l'Alliance pour une société sans tabac ;
-  "**Espace sans tabac**" est un label proposé par la Ligue contre le cancer qui se déploie dans 282 communes françaises ;
-  "**Guide to Creating Smoke-Free Environments – Helping Children Grow Up Healthy and Strong**" (Etats-Unis - Colorado) est un document qui encourage à créer des environnements sans tabac dans les espaces occupés par des enfants.

Le prochain numéro s'intéressera plus particulièrement à la problématique des mégots de cigarettes. Il sera diffusé au cours du premier semestre de l'année 2019.



Fumer représente un comportement proscrit dans les lieux publics fermés. Il est néanmoins couramment observé dans les espaces extérieurs tels que les parcs, les aires de jeux, les entrées d'écoles, les terrains de football, etc. Selon un sondage réalisé par la Fondation contre le Cancer, respectivement 72 % et 86 % des Belges souhaiteraient que les parcs et les aires de jeux constituent des espaces non-fumeurs ⁽²⁾.

Se basant sur ces résultats et sur le principe que "voir fumer incite à fumer", "Génération sans tabac" a l'ambition de permettre à tous les enfants nés à partir de 2019 de grandir dans un environnement sans fumée. Les informations à propos de cette initiative peuvent être retrouvées sur le site de "**Génération sans tabac**" ⁽³⁾.

Le 28 mai dernier a eu lieu le lancement de la campagne "Génération sans tabac", occasion pour de nombreuses institutions de signer une **Charte d'engagement** à développer des espaces sans tabac ou des espaces "fumeurs" hors de portée des enfants et des jeunes. Elle reprend divers éléments (mission, vision, objectifs et stratégie) définis par l'Alliance pour une "Société sans Tabac". Cette dernière rassemble les principaux acteurs de prévention du tabac en Belgique : la Fondation contre le Cancer, le Fonds des affections respiratoires (FARES), la Ligue Cardiologique Belge, l'OSH, le Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme (asbl SEPT) ainsi que des institutions flamandes comme Kom op tegen Kanker. Toute **organisation** le souhaitant peut **adhérer et signer la charte** et ainsi devenir partenaire de l'Alliance.

"Génération sans tabac" propose des conseils, des outils (feuilles de route, fiches d'argumentation...) et du matériel de communication (affiches, messages type...) afin d'encourager la création d'environnements sans fumée. Parmi ces supports, une procédure complète en 7 étapes est présentée afin de rendre divers lieux sans tabac (fermes pour enfants, mouvements de jeunesse, plaines et terrains de sport).

- 1. Obtenir du soutien** en argumentant le projet, en interpellant et en suscitant la participation de personnes clés, en citant des exemples similaires envisagés dans d'autres endroits, etc.
- 2. Analyser la situation** en répertoriant les actions déjà mises en place et en discutant avec les personnes impliquées afin de prendre connaissance de leur avis concernant le projet.
- 3. Définir les objectifs** pour la création d'un environnement sans tabac (avec éventuellement un espace à l'écart pour les fumeurs) ou pour des actions spécifiques (ex. : organiser un événement sans tabac).
- 4. Elaborer des actions** en identifiant les éléments pour la mise en pratique (procédure en cas de non-respect, disposition des affiches, information concernant les nouvelles règles...) et en planifiant ces éléments (responsable de l'action, moment et budget).
- 5. Mettre en œuvre les actions.**
- 6. Evaluer** le processus de mise en œuvre des actions et les résultats en prévoyant des ajustements si nécessaire.
- 7. Inscrire la démarche dans une politique plus large** en réalisant des liens avec d'autres actions sur des thématiques touchant la santé, l'éducation, la sécurité, etc.

Ce soutien proposé par "Génération sans tabac" s'adresse à de nombreux acteurs : organisateurs d'événements, directeurs d'écoles ou d'hôpitaux, acteurs locaux (communes), gestionnaires d'un club de sport, etc. Les citoyens peuvent également contribuer à la démarche (ex. : les parents en interpellant la structure fréquentée par leurs enfants). L'ensemble de ces acteurs ont la possibilité de créer des environnements sans tabac et de recevoir le **label "Génération sans tabac"**. Celui-ci a pour but de valoriser les initiatives mises en place.

Qu'en est-il en Hainaut ?



La **ferme d'animation "La Prairie" à Mouscron** accueille des enfants/jeunes et adultes dans un lieu sans fumée. La configuration offre néanmoins un espace dédié aux fumeurs. Celui-ci est implanté à 30 mètres de l'entrée hors de vue des personnes présentes sur les lieux. L'endroit est muni d'un cendrier et d'un panneau où une vache passe la tête dans la ferme et dit "respirer le grand air aide gravement votre santé". L'équipe d'animation a été sensibilisée pour une approche partagée de tous. Les gestionnaires des lieux soulignent l'importance de montrer le bon exemple vu les missions pédagogiques des activités qui sont proposées aux enfants/jeunes.

"Espace sans tabac"





En France, la Ligue contre le cancer a créé en 2012 le **label "Espace sans tabac"** ⁽⁴⁾. Cette certification vise à étendre l'interdiction de fumer aux lieux publics extérieurs afin de protéger les occupants de la fumée nocive du tabac. En 2017, cette action locale est présente dans 282 communes françaises et ne cesse de s'étendre par la création continue de nouveaux lieux sans tabac. Elle concerne les plages, les parcs, les aires de jeux et les abords des établissements scolaires. Pour obtenir le label, le maire doit édicter un arrêté municipal en argumentant l'intérêt d'agir dans ces lieux (protection de la santé, "dénormalisation" du tabagisme, prévention des incendies...).




La Ligue contre le cancer va plus loin en proposant le **label "Ville sans tabac"** ⁽⁵⁾. Ce dernier vise à interdire de fumer dans les espaces suivants : abords des écoles, aires de jeux, parcs et espaces sportifs.

Guide de création d'environnements sans fumée

De nombreuses autres initiatives œuvrent en faveur de la protection des enfants. Le document "**Guide to Creating Smoke-Free Environments – Helping Children Grow Up Healthy and Strong**" ⁽⁶⁾ (Etats-Unis – Colorado) présente des pistes pour la création d'environnements sans tabac dans les espaces occupés par des enfants (plaines de vacances, crèches, stages...) et un règlement relatif à cet aspect. Même s'il existe en Belgique une législation relative au tabac, des mesures supplémentaires peuvent être envisagées afin de renforcer la protection des enfants :

-  **restreindre le tabagisme** même à **l'extérieur** pour éviter le tabagisme passif et "dénormariser" le comportement aux yeux des enfants ;
-  proposer des lignes directrices au personnel fumeur pour **réduire l'exposition au tabagisme tertiaire** (résidus de nicotine sur les vêtements, sur la peau...) : porter des habits supplémentaires que l'on peut enlever en retournant travailler, se laver les mains avant de prendre les enfants, ne pas laisser les produits du tabac à vue/à portée des enfants.

Ce même guide propose un règlement, à adapter selon le contexte, que l'on peut mettre en place dans une structure :

-  la consommation de tabac (et les produits dérivés) n'est pas autorisée dans les endroits où sont gardés les enfants ainsi que dans **les zones à proximité** comme la cour de récréation ou les parkings. Toutes les activités (promenades, excursions...) sont également sans tabac pour le personnel encadrant ;
-  les employés, parents, bénévoles... seront avertis à propos des **aspects du règlement** (ex. : par courrier) et des pictogrammes d'interdiction peuvent être placés sur le lieu où le règlement s'applique ;
-  tous doivent veiller à soutenir et à appliquer le règlement.

Pour toute information complémentaire...

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et suggestion à propos de ce feuillet d'information. L'asbl Hainaut Santé et l'OSH encouragent sa diffusion via le site internet de l'OSH : <https://observatoiresante.hainaut.be>

Sources

1. asbl Hainaut Santé. Livre blanc - Promotion d'environnements sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut - Recommandations aux autorités locales et régionales, 2017. Consultable sur : https://observatoiresante.Hainaut.be/wp-content/uploads/2018/11/2017_11_16_Livre_Blanc_Tabac.pdf (page consultée le 31 juillet 2018)
2. La Fondation contre le Cancer. Enquête tabac 2018. Consultable sur : https://www.cancer.be/sites/default/files/enquete_tabac_2018.pdf (page consultée le 20 juillet 2018)
3. L'Alliance pour une société sans tabac. Générations sans tabac. Consultable sur : <https://generationssanstabac.be/> (page consultée le 17 juillet 2018)
4. La Ligue contre le cancer. Et vous, allez-vous partir sur l'une des 53 plages sans tabac ? 2017. Consultable sur : https://www.ligue-cancer.net/article/41851_et-vous-allez-vous-partir-sur-lune-des-53-plages-sans-tabac (page consultée le 16 juillet 2018)
5. Ricard E. Ville sans tabac, 2015. Consultable sur : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/9-Ricard_LCC_Ville_sans_tabac.pdf (page consultée le 16 juillet 2018)
6. Boulder County Public Health - Opportunity for a healthy life. Early Childhood Educator - Guide to Creating Smoke-Free Environments - Helping Children Grow Up Healthy and Strong, 2016. Consultable sur : <https://assets.bouldercounty.org/wp-content/uploads/2017/02/create-smoke-free-environments.pdf> (page consultée le 23 juillet 2018)

Observatoire de la Santé du Hainaut - asbl Hainaut Santé

rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré - Belgique

Tél. : +32 (0)65 87 96 00 - Fax : +32 (0)65 87 96 79

Courriel : observatoire.sante@hainaut.be

<http://observatoiresante.hainaut.be>